



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

De la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue à huis clos le 19 décembre 2020 à 10h00 par voie de visioconférence en utilisant l'audio.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum : monsieur Jean-Philippe Martin, maire, les conseillers Jean-Pierre Lavoie, Denis Desautels, Daniel Kempa, Christiane Légaré et également, Nathalie Paquet, directrice générale et secrétaire-trésorière et Caroline Champoux, adjointe de direction.

Sont absents, Ginette Lynch et Jacques Hébert.

Déclaration de la Municipalité comme un allié contre la violence conjugale

399-12-2020

CONSIDÉRANT QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, appuyé par monsieur Daniel Kempa et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs se proclame comme alliée contre la violence conjugale.

Certifiée conforme

Le 20 janvier 2021

Nathalie Paquet

Directrice générale / secrétaire-trésorière

Prenez note que le procès-verbal contenant la présente résolution sera ratifié à une séance ultérieure.